

Ref : CA2020/68

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DÉCEMBRE 2020

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'UNE MOTION POUR LE RETOUR
DES ETUDIANT.E.S SUR LE CAMPUS UNIVERSITAIRE AU PLUS TARD LE 18 JANVIER 2021**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 11 décembre 2020 réuni à distance sous la présidence Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),

Le quorum étant atteint,

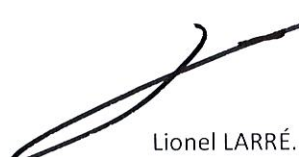
➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE d'approuver la motion (figurant en page n°2 de la présente délibération) pour le retour des étudiant.e.s sur le campus universitaire au plus tard le 18 janvier 2021, début du second semestre 2020/2021.**

Délibéré à distance par le conseil d'administration, à Pessac, le 11 décembre 2020.

| | |
|---|-----------|
| Nombre de membres ayant délibéré à distance | 23 |
| Nombre d'abstention(s) | 4 |
| Nombre de suffrages exprimés | 19 |
| Nombre de votes pour | 17 |
| Nombre de vote(s) contre | 2 |

Le président,


 Lionel LARRÉ.



18 DEC. 2020

Publié le:

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

17 DEC. 2020

Motion pour le retour des étudiant.e.s sur le campus au plus tard le 18 janvier 2021, début du second semestre

Le Conseil d'Administration de l'Université Bordeaux Montaigne tient à exprimer sa très forte inquiétude à la suite des annonces gouvernementales des 24 et 25 novembre derniers au sujet du déconfinement progressif dans les semaines et les mois à venir. Alors que les activités reprennent progressivement dans divers domaines, le retour des étudiant.e.s sur les campus universitaires n'est envisagé que pour début février, une date arbitraire qui ne prend aucunement en compte le calendrier normal des activités universitaires.

Après un confinement au mois de novembre pendant lequel nos étudiant.e.s ont subi des restrictions auxquelles ne furent pas soumis les élèves des BTS et des classes préparatoires aux grandes écoles, ce déconfinement tardif suscite colère et incompréhension. En tant qu'usagers et personnels de l'université, nous nous sentons très mal considéré.e.s, voire méprisé.e.s par nos tutelles.

Aujourd'hui, alors que les collègues ont fait depuis le mois de mars 2020 des efforts considérables pour s'adapter à la situation inédite que nous connaissons, et alors que ces efforts se sont révélés efficaces sur le plan sanitaire, l'université est une fois de plus malmenée. Nous tenons à rappeler qu'au moment du reconfinement, nous avons recensé à l'Université Bordeaux Montaigne à peine une vingtaine de cas positifs à la Covid-19 (sur quelque dix-huit mille usagers et personnels), et qu'au pic de notre recensement, nous avons compté, dans le courant du mois d'octobre, une quarantaine de cas. Autant dire que nous étions parvenus à maîtriser la propagation du virus parmi notre communauté, et que nous avons démontré notre capacité à mettre en place et à respecter toutes les mesures de sécurité sanitaire nécessaires.

Nous rappelons aussi que, depuis mars dernier, les étudiant.e.s n'ont pu venir à l'université que quelques semaines, que les jeunes bacheliers sont entrés dans l'enseignement supérieur après une année de terminale qui s'est déroulée dans des conditions très difficiles. Nous sommes donc très inquiets pour nos étudiant.e.s. Un fort accroissement des situations d'échec et de décrochage est à craindre, malgré tous les efforts déployés pour accompagner les étudiant.e.s à distance. Nous redoutons l'augmentation des troubles psychologiques et sociaux que des études scientifiques commencent à déceler chez nos étudiant.e.s en conséquence de la situation.

Nous comprenons, bien entendu, les enjeux sanitaires d'un déconfinement progressif. Nous demandons seulement que soit reconnue la capacité démontrée des universités à faire face à l'épidémie tout en limitant la propagation. Loin d'être des lieux de contamination, les universités sont des lieux de sensibilisation aux gestes barrières. Ainsi, nous demandons avec fermeté un retour sur site de nos étudiant.e.s qui soit conforme au calendrier des activités universitaires, c'est-à-dire au plus tard dès le début du second semestre le 18 janvier 2021.

Il est urgent de se préoccuper de l'avenir que nous réservons à nos étudiant.e.s et de veiller au respect des missions fondamentales de l'université.